

IUT DE RODEZ



Cours R.5-D.11

Intégration et performance des systèmes d'information

Intervenants

ROUZIÈRES Guy
CAUBEL Adrien

Semestre 5 - 2023

Présentation du professeur

Après le début de mon cursus universitaire à l'IUT de Rodez j'ai intégré l'INP ENSEEIHT en alternance où j'ai obtenu en 2023 mon diplôme d'ingénieur en Sciences du Numérique.

Contacts

Adresse Mail : adrien.caubel@iut-rodez.fr

Je suis disponible pour répondre à toutes vos interrogations, que ce soit en classe, par e-mail, ou tout autre moyen. N'ayez aucune réserve, je suis là spécialement pour vous et vos questions seront toujours les bienvenues.

Description du cours

L'ensemble des cours ainsi que des ressources complémentaires sont disponibles à <https://iut.adriencaubel.fr> ainsi que sur Moodle.

Conformément à la description du Programme national, nous étudierons :

- Contrôle de gestion et gestion des coûts (coûts complets et autres méthodes, choix et mise en œuvre des indicateurs de performance, choix d'investissement et de financement, gestion budgétaire)
- Approfondissement de la gestion de projet informatique (autres méthodologies agiles, gestion de la qualité, management de projet numérique et innovant)
- Urbanisation et optimisation des systèmes d'information décisionnels (sécurité, interopérabilité, alignement stratégique, audit et reporting) et approfondissement des processus
- Pratique d'intégration de logiciels (utilisation de progiciels - entreprise, multimédia... -, paramétrage et configuration de progiciels)

Modalités d'évaluations

Évaluation 1 :

- Présentation écrite des processus mis en place dans votre entreprise sur la gestion de projet (devoir maison).
- A rendre au plus tard le **jeudi 19 octobre 2023** sur Moodle ou en version papier.
- Compte pour 50%

Évaluation 2 :

- Évaluation classique de connaissances sous la forme de questions à réponses ouvertes. Gestion de projet + urbanisation + pratiques d'intégration
- Le **mercredi 6 décembre**
- Compte pour 50%

Fonctionnement

Nous nous verrons 8 demi-journées tout au long du semestre. Composées de 2h de cours magistraux, d'une séance de TD et d'une séance de TP. L'ensemble des cours seront faits en présentiel.

Formule pédagogique

Ce cours est une formidable opportunité pour amener les étudiants à avoir plus de flexibilité, à apprendre plus, à maîtriser mieux les concepts théoriques, à interagir plus avec le professeur et les autres étudiants, à développer un peu plus leur autonomie, et à mettre en application les connaissances acquises avec plus de rigueur.

Pendant, les CM, TD et TP les étudiants seront amenés à :

- prendre la parole.
- développer leur esprit critique sur la gestion de projet.
- comprendre les philosophies et les différents courants de pensée cachés derrière la gestion de projet.
- afin de les amener à identifier les défauts au sein de leur entreprise et leur permettre de pouvoir proposer des ajustements.

Note : au vu de l'effectif réduit, les CM, TD et TP pourraient s'entrecroiser afin de faciliter la compréhension des notions théoriques.

Prise de notes

Les ordinateurs sont autorisés en CM, TD et TP. En cas d'utilisation inadéquate (réseaux sociaux, jeux, etc ...) j'interdirai leur usage dans ce cours.

Je recommande néanmoins la prise de note manuscrite (cahier et stylos) afin de pouvoir faciliter la prise des schémas, diminuer les distractions et de améliorer la rétention des informations.

Mise à disposition du cours

L'ensemble des cours ainsi que des ressources complémentaires sont disponibles sur :

- Moodle <https://cours23-24.ut-capitole.fr/course/view.php?id=14945>
- <https://iut.adriencaubel.fr>

Je reste joignable par mail adrien.caubel@iut-rodez.fr pour toutes questions et remarques.

Gestion des absences

Sous statut d'apprenti vous avez l'obligation d'être présent à tous les cours dispensés dans le cadre de la formation BUT3 Informatique. Les absences seront donc signalées au secrétariat.

Article 6 : Présence

« L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48 heures qui suivent la déclaration d'absence, par le dépôt d'un justificatif (certificat, attestation, convocation) auprès du secrétariat du Département. Les absences prévisibles doivent être déclarées par écrit, téléphone ou courrier électronique, dès connaissance de celles-ci, auprès du secrétariat du Département.

Le contrôle de l'assiduité est placé sous la responsabilité de chaque enseignant. Chaque Chef de Département tient à disposition des commissions et des jurys, un relevé précis des absences des apprenants. ».